

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 15 novembre 2017, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n^{os} : D08-01-17/B-00366 et D08-01-17/B-00367
Propriétaire(s) : J & M Investments Ontario Inc. et JLG Developments Inc.
Emplacement : 505, (505 A, 505 B, 505 C, 507 A, 507 B et 507 C),
avenue Churchill Nord
Quartier : 15 – Kitchissippi
Description officielle : partie de l'îlot 2, plan enr. 42
Zonage : R3R
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Les propriétaires souhaitent lotir leur bien-fonds en deux parcelles distinctes. Il est projeté de construire deux triplex, un triplex sur chacune des parcelles proposées et d'établir une servitude (entrée de cour) entre les deux bâtiments, menant aux six places de stationnement dans les cours arrière.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue de cessions, de concessions de servitudes/emprises et d'une entente d'entretien et d'utilisation commune. La propriété est représentée par les parties 1 à 4 du plan 4R préliminaire joint aux demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00366	10,1 m	37,9 m	381 m ²	1 et 2	505 A, 505 B et 505 C, av. Churchill Nord
B-00367	10,1 m	38,5 m	386 m ²	3 et 4	507 A, 507 B et 507 C, av. Churchill Nord

Il est proposé de créer des servitudes réciproques sur les parties 2 et 3 au bénéfice des propriétaires des parties 3 et 4 et des parties 1 et 2 respectivement aux fins d'accès piétonnier et motorisé au stationnement proposé dans la cour arrière.

Les parcelles proposées ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-17/A-00296 et D08-02-17/A-00297) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.